



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

RAPPORT FINANCIER 2024



www.fnh.org

SOMMAIRE

1. COMPTES ANNUELS ET ANNEXES	
1.1 Bilan	3
1.2 Compte de résultat	4
1.3 Annexe	5
1.3.1 Faits significatifs de l'exercice et principales actions menées	5
1.3.2 Changement de présentation des comptes	6
1.3.3 Règles et méthodes comptables	6
1.3.4 Situation fiscale de la Fondation	7
1.3.5 État des immobilisations incorporelles et corporelles	7
1.3.6 État des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8
1.3.7 État des immobilisations financières	8
1.3.8 Détail des provisions	8
1.3.9 État des valeurs mobilières de placement	8
1.3.10 État des créances et des dettes	9
1.3.11 Tableau de variation des fonds propres	10
1.3.12 Tableau de variation des fonds reportés	10
1.3.13 État des produits d'exploitation	11
1.3.14 Détails des legs, donations et assurances-vie	12
1.3.15 État des charges et des produits exceptionnels	12
1.3.16 État des produits constatés d'avance	13
1.3.17 État des produits à recevoir	13
1.3.18 État des charges constatées d'avance	13
1.3.19 État des charges à payer	13
1.3.20 Compte de résultat par origine et destination	14
1.3.21 Compte d'emploi des ressources et annexe	15
1.3.22 Ventilation de l'effectif salarié au 31/12/2024	23
1.3.23 Contributions volontaires en nature pour l'année	23
2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	24
3. RAPPORT DE GESTION	
3.1 Actions et faits marquants de l'exercice	29
3.2 Comparaison du résultat 2024 avec le budget et analyse du résultat et du bilan	
3.2.1 Comparaison avec le budget	30
3.2.2 Variations entre 2023 et 2024	31
4. RAPPORT FINANCIER	32
5. LES PROJETS POUR 2025	32

1. COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

1.1 Bilan

En euros	Notes de l'annexe	au 31 décembre 2024			Au 31/12/2023
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	Notes 1.3.6 et 1.3.8	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	Notes 1.3.5	3 040 765	1 625 155	1 415 610	1 495 423
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	Notes 1.3.5	570 566	0	570 566	271 238
Immobilisations financières	Notes 1.3.9	473	0	473	473
Actif Immobilisé (I)		3 611 804	1 625 155	1 986 648	1 767 134
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Créances	Notes 1.3.10	2 728 913	14 250	2 714 663	1 365 861
Valeurs mobilières de placement	Notes 1.3.9	2 870 691	0	2 870 691	2 748 020
Disponibilités		258 759	0	258 759	1 069 759
Charges constatées d'avance	Notes 1.3.18	29 146	0	29 146	34 773
Actif Circulant (II)		5 887 509	14 250	5 873 259	5 218 413
Total Actif (I+II)		9 499 312	1 639 405	7 859 907	6 985 547
Fonds propres sans droit de reprise	Notes 1.3.11			2 306 657	2 306 657
Report à nouveau	Notes 1.3.11			2 124 798	1 964 376
Excédent ou déficit de l'exercice				-425 067	160 422
Fonds Propres (I)				4 006 388	4 431 455
Fonds dédiés sur autres ressources				0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	Notes 1.3.12			760 905	342 140
Fonds Reportés et Dédiés (II)				760 905	342 140
Provisions pour risques				30 848	0
Provisions pour charges	Notes 1.3.8			233 222	209 852
Provisions (III)				264 070	209 852
Dettes auprès d'établissements de crédit	Notes 1.3.10			0	0
Emprunts et dettes financières diverses	Notes 1.3.10			0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Notes 1.3.10			209 575	163 497
Dettes des legs ou donations	Notes 1.3.14			72 153	7 329
Dettes fiscales et sociales	Notes 1.3.10			289 759	318 946
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				0	0
Autres dettes	Notes 1.3.10			47 583	538 995
Produits constatés d'avance	Notes 1.3.16			2 209 474	973 333
Dettes (IV)				2 828 544	2 002 100
Total Passif (I+II+III+IV)				7 859 907	6 985 547

1.2 Compte de résultat

En euros	Notes de l'annexe	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
Produits d'exploitation (I)	Notes 1.3.13	2 721 472	3 179 593
Ventes de biens et services			
Ventes de biens		0	0
Ventes de prestations de service		381	63 914
dont Parrainages		381	6 655
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitations		620 083	531 774
Ressources liées à la générosité du public		1 322 016	1 831 703
Dons		888 543	924 084
Mécénat		287 646	307 406
Legs et assurances-vie		145 827	600 213
Contributions financières		776 660	738 179
Reprises sur amort., dépréc., prov. et transf. de charges		143	0
Utilisations des fonds dédiés		0	0
Autres produits		2 190	14 022
Charges d'exploitation (II)		3 246 259	3 055 930
Autres achats et charges externes		882 116	851 206
Aides financières accordées		57 450	13 902
Impôts, taxes et versements assimilés		166 495	154 232
Salaires et traitements		1 370 815	1 311 009
Charges sociales		623 915	591 718
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		144 483	122 943
Reports en fonds dédiés		0	0
Autres charges		985	10 920
Résultat d'exploitation (I)-(II)		-524 786	123 662
Produits financiers (III)		99 118	72 776
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	2 048
Autres produits financiers		99 118	65 415
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charge		0	5 314
Charges financières (IV)		0	2 252
Dotations aux amortissements et aux provisions des VMP		0	0
Intérêts et charges assimilés		0	0
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	2 252
Résultat financier (III)-(IV)		99 118	70 525
Produits exceptionnels (V)		601	650
Sur opérations de gestion		600	650
Sur opérations en capital		1	0
Charges exceptionnelles (VI)		0	33 923
Sur opérations de gestion		0	33 923
Sur opérations en capital		0	0
Dotations aux amortissements et provisions		0	0
Résultat exceptionnel (V)-(VI)	Notes 1.3.13	601	-33 273
Impôts sur les bénéfices (1)		0	492
Total des produits (I)+(III)+(V)		2 821 192	3 253 019
Total des charges (II)+(IV)+(VI)		3 246 259	3 092 597
Excédent ou déficit de l'exercice		-425 067	160 422

(1) Impôts sur intérêts courus du contrat de capitalisation Dexia Epargne Pension FNH.

Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		360	360
Prestations en nature		507 167	479 673
Bénévolat		141 478	82 264
TOTAL		649 005	562 297
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature		0	0
Mise à disposition gratuite de biens		360	360
Prestations en nature		507 167	479 673
Personnel bénévole		141 478	82 264
TOTAL		649 005	562 297

1.3 Annexe

Au bilan avant affectation de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 7 859 907 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégageant un résultat déficitaire de 425 067 euros, incluant 418 765 euros de fonds reportés sur 2025.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La Fondation pour la Nature et l'Homme a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 1^{er} août 1996.

1.3.1 Faits significatifs de l'exercice et principales actions menées

a – faits significatifs de l'exercice

- La Fondation pour la Nature et l'Homme n'abrite plus, à ce jour, de fondation depuis fin 2023.
- Arrêt du programme Génération climat dont les dépenses réalisées représentaient 272 k€.
- Lancement du projet LIFE Biodiv France avec 9 collectivités pilotes entraînant une augmentation importante des produits constatés d'avance pour un montant de 550 k€ et des créances pour un montant de 598 k€.
- Baisse des produits de legs en raison d'un décalage dans le temps dans la réalisation de ces derniers. Ce décalage entraîne une augmentation des fonds reportés à la clôture de 2024, d'un montant de 419 k€ ayant contribué à la formation du déficit de 425 k€.

b – principales actions menées

- Publicis Activ signe une première campagne de marque pour la FNH.
- Publication des rapports pour décideurs « Réussir le ZAN en réduisant le mal-logement, c'est possible ! » et « Financements du ZAN : au plus près des besoins locaux ».
- Publication du livret grand public « Quel habitat pour demain ? », collection « 5 questions pour comprendre », pour tordre le cou à certaines idées reçues et montrer qu'il est possible de concevoir des modèles d'aménagement et d'urbanisme plus respectueux des sols, sans renoncer aux objectifs d'accès au logement et à la nature.
- Plaidoyer pour conserver l'ambition du Zéro Artificialisation des sols auprès du gouvernement et des parlementaires, ainsi qu'une formation d'une cinquantaine d'élus et de représentants d'associations d'élus locaux.
- 100 000 citoyens mobilisés pour des mesures-miroirs dans la réglementation européenne.

- 3^e saison du dispositif citoyen JagisJePlante et lancement d'un concours scolaire présidé par Elie Semoun.
- La Fondation a complété sa collection d'outils pédagogiques en faveur de la biodiversité avec des livrets d'information, des Do It Yourself et des posters.
- Création et diffusion de deux LIVE sur notre chaîne Youtube, l'un avec le philosophe Frédéric Lenoir, pour comprendre le lien qui unit chacun à la nature et l'autre au moment du Salon de l'agriculture pour débattre autour de la question « Faut-il sacrifier l'écologie pour sauver les agriculteurs ? ».
- Animation de la plateforme www.jagispourlanature.org : 4 893 activités de découverte et de protection de la biodiversité proposées au grand public et 300 nouvelles structures mobilisées qui rejoignent notre réseau (soit 1 535 associations, gestionnaires d'espaces naturels et collectivités).
- Publication du rapport pour décideurs « Élevage bovin allaitant : changer de logique pour sortir de l'impasse » et actions de plaidoyer.
- Publication du rapport pour décideurs « Oreillette, égérie du Salon de l'Agriculture, la vache qui cache la forêt » et actions de plaidoyer.
- Publication de 3 livrets grand public de sensibilisation à une agriculture bio et durable et à une baisse de la consommation de viande en faveur de la qualité, ainsi que des articles sur le site de la Fondation et un quiz sur les réseaux sociaux.
- Publication du rapport pour décideurs « Pourquoi est-il urgent de mettre en œuvre des mesures miroirs au niveau européen ? », d'une déclinaison vulgarisée pour le grand public et d'actions de plaidoyer.
- Actions de plaidoyer contre les accords de libre échange CETA et Mercosur.
- Actions de plaidoyer sur la Loi d'Orientation Agricole et en faveur de la réduction des pesticides.
- Crise agricole : mobilisation en plaidoyer et auprès des citoyens à travers des emailings, communiqués de presse, livret...
- 100 000 citoyens mobilisés pour des mesures-mi-

roirs dans la réglementation européenne à travers la campagne #Cequinousrapproche.

- La Fondation pour la Nature et l'Homme et le CNOUS signent une convention pour engager tous les CROUS de France dans la démarche Mon Restau Responsable®.
- Animation de Mon Restau Responsable® : la barre des 2034 sites de restauration engagés franchise et démarrage d'un travail sur l'impact de la démarche avec le cabinet KIMSO.
- Publication du rapport pour décideurs « Agriculture bio, quels débouchés pour sauver la filière » et actions de plaidoyer pour soutenir son développement.
- Publication du rapport « Produire des citadines électriques en France » et plaidoyer pour convaincre des bénéficiaires d'une transition juste du secteur, notamment au moment du Mondial de l'Automobile.
- 1 172 jeunes prennent leur envol après «Génération climat».

1.3.2 Changement de présentation des comptes

Il n'y a pas de changement de méthodes comptables.

1.3.3 Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice sont établis conformément au plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Méthodes d'évaluations :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules les informations présentant une importance significative font l'objet des commentaires ci-après :

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, proche de la durée d'utilisation des biens, par application des taux usuels selon le mode linéaire pour les existants au début de l'exercice. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

- Terrain (non amortissable)
- Immeuble (siège social) 40 ans
- Agencements, installations de bureaux 5 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

- Logiciels informatiques 12 mois

b – Valeurs mobilières de placement

Les intérêts à venir sur les comptes à terme ont été comptabilisés au 31/12/2024 aux taux contractuels en intérêts courus.

c – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est passée le cas échéant pour ramener les créances à la valeur probable de réalisation.

d – Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés sur autres ressources en 2024.

e – Fonds reportés

Conformément au règlement comptable, les fonds reportés enregistrent à la clôture de l'exercice le montant des legs, donations et assurances-vie acceptés par le Bureau et non encore encaissés. Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont comptabilisés à l'actif selon l'estimation du prix de vente.

Les legs et assurances-vie non encaissés sont comptabilisés en « fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les dettes sur legs ou donations sont enregistrées au passif du bilan et les charges correspondantes sont déduites du montant du produit du legs (note 1.3.12).

f – Produits

Les produits de mécénat sont constatés et enregistrés pour le montant global de l'engagement, à la date de signature de la convention, la partie de l'engagement se rattachant aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

g – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont mentionnées au compte de résultat et au compte de résultat par origine et par destination. Le montant de contributions faisant l'objet d'une convention figure en annexe 1.3.23.

h – Provisions pour engagement de départ en retraite

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les engagements financiers de départ en retraite des salariés, qui figuraient jusqu'au 31 décembre 2019 en engagements hors bilan, sont comptabilisés en provision pour charge.

La provision des engagements de départ en retraite est calculée d'après la méthode des unités de crédits projetées. Le montant de la provision au 31 décembre 2024 a été ajusté, il s'élève à 231 465 euros (annexe 1.3.8).

Hypothèse d'évaluation (départ volontaire)

- Taux d'actualisation 3,38 % (inflation comprise).
- Taux de revalorisation des salaires 2 %.
- Taux de rotation dégressif du personnel 10 %.
- Taux de mortalité INSEE 2014-2016.
- Age de départ à la retraite 67 ans.

Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables :

Aucune autre dérogation significative aux principes, règles et méthodes comptables ne mérite d'être signalée.

1.3.4 Situation fiscale de la Fondation

Les produits perçus par la Fondation étant quasi exclusivement issus de conventions de mécénat, de contributions financières privées, de subventions publiques et de dons et legs de particuliers, cette dernière n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

1.3.5 État des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Valeur brute début exercice	Acquisitions entrées	Cessions sorties	Valeur brute fin exercice
TOTAL	3 301 552	309 780	0	3 611 331
Immobilisations incorporelles	0			0
Logiciels	0			0
Immobilisations corporelles	3 030 314	10 451	0	3 040 765
Siège social (construction)	2 106 000			2 106 000
Terrain	234 000			234 000
Autres immobilisations corporelles	690 314	10 451	0	700 765
Agencement	326 595	4 844		331 440
Mobilier de bureau	98 285			98 285
Matériel informatique	256 438	5 607		262 045
Matériel vidéo	8 995			8 995
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	271 238	299 328	0	570 566

1.3.6 État des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Valeur brute début exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin exercice
TOTAL	1 534 890	90 265	0	1 625 155
Amortissements immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Logiciels	0	0		0
Amortissements immobilisations corporelles	1 534 890	90 265	0	1 625 155
Siège social (construction)	941 265	52 650	0	993 915
Amortissement autres immobilisations corporelles	593 625	37 615	0	631 240
Agencement	258 948	23 677		282 625
Mobilier de bureau	90 465	2 686		93 151
Matériel informatique	235 217	11 252		246 469
Matériel vidéo	8 995	0		8 995

1.3.7 État des immobilisations financières

En euros	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
Immobilisations financières	473	-	-	473
Part sociale Crédit Coopératif	473	-	-	473

1.3.8 Détail des provisions

En euros	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice
Provisions pour charges	209 852	23 370	0	233 222
Provision pour indemnités de départ en retraite	208 085	23 370	0	231 455
Provision pour charges sur legs ou donations	1 767			1 767

1.3.9 État des valeurs mobilières de placement

En euros	2 870 691
Comptes à terme	2 800 000
Intérêts courus sur comptes à terme	70 691

1.3.10 État des créances et des dettes

En euros	Montant brut	Provisions	Montant net	À 1 an au plus	À plus d'1 an
ÉTAT DES CRÉANCES	2 758 532	14 250	2 744 282	1 548 790	1 195 492
Actif Immobilisé	473	0	473	0	473
Autres titres immobilisés	473	0	473	0	473
Actif circulant	2 728 913	14 250	2 714 663	1 519 644	1 195 019
Avances et acomptes versés	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	1 016 398		1 016 398	646 398	370 000
Autres créances :	1 712 516	14 250	1 698 266	873 247	825 019
Fournisseurs avoirs à recevoir	1 604	0	1 604	1 604	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0	0
Etat - Subventions et produits à recevoir	1 314 547	0	1 314 547	489 527	825 019
Créances reçues par legs ou donation	284 681	0	284 681	284 681	0
Organismes fondateurs - créances	0	0	0	0	0
Organisme sociaux produits à recevoir	229		229	229	0
Créances diverses	97	0	97	97	0
Produits à recevoir	95 609		95 609	95 609	0
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	15 750	14 250	1 500	1 500	0
Charges constatées d'avance	29 146	0	29 146	29 146	0
ÉTAT DES DETTES	2 828 544	0	2 828 544	1 723 202	1 105 342
Fournisseurs et comptes rattachés	209 575	0	209 575	209 575	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0	0
Dettes des legs ou donations	72 153	0	72 153	72 153	0
Dettes fiscales et sociales	289 759	0	289 759	289 759	0
Personnel et comptes rattachés	113 337	0	113 337	113 337	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 160	0	150 160	150 160	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	26 262	0	26 262	26 262	
Etat - Avances sur subventions	0	0	0	0	
Autres dettes	47 583	0	47 583	47 583	
dont Autres comptes débiteurs divers	43 546	0	43 546	43 546	
dont Autres charges à payer	4 038	0	4 038	4 038	0
Produits constatés d'avance	2 209 474	0	2 209 474	1 104 133	1 105 342

1.3.11 Tableau de variation des fonds propres

En euros	à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2023		Augmentation		Diminution ou consommation		à la clôture
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant (2)	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise (1)	2 306 657							2 306 657
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	0							0
Report à nouveau total	1 964 376	160 422	61 706					2 124 798
Excédent (+) ou déficit (-) de l'exercice total	160 422	- 160 422	- 61 706			425 067	218 233	- 425 067
Dotations consommables	0							0
Subventions d'investissement	0							0
Provisions réglementées	0							0
TOTAL	4 431 455	0	0	0	0	425 067	218 233	4 006 388

(1) Le fonds associatif de la Fondation correspondait au départ aux sommes bloquées en banque via la Fondation de France, afin d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique et pérenniser une partie des ressources de la Fondation. Il a été ensuite augmenté des affectations ultérieures décidées par le Conseil d'administration. Ce fonds constitutif de la dotation de la FNH a été investi en 2005 dans l'acquisition du siège de la FNH.

Fonds associatifs par année de constitution :	Solde début exercice	Augmentations	Solde fin exercice
1996	1 299 180	-	1 299 180
1997	1 299 180	273 746	1 572 926
1998	1 572 926	40 470	1 613 396
1999	1 613 396	-	1 613 396
2000	1 613 396	284 557	1 897 953
2001	1 897 953	137 205	2 035 158
2002	2 035 158	171 499	2 206 657
2003 à 2009	2 206 657	-	2 206 657
2010	2 206 657	100 000	2 306 657
2011 à 2024	2 306 657	-	2 306 657

1.3.12 Tableau de variation des fonds reportés

En euros	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Legs et assurances-vie	342 140	431 930	13 165	760 905

1.3.13 État des produits d'exploitation

En euros	2024	2023
Produits d'exploitation	2 721 472	3 731 921
Ventes de biens et services	381	29 966
Ventes de marchandises	0	0
Prestations de services dont parrainage	381	29 966
Produits de tiers financeurs	2 721 092	3 701 955
Subventions d'exploitation fonds publics	620 083	531 774
Subventions Union Européenne	0	0
Subventions Etat français	180 000	165 107
Subventions institutions publiques à caractère administratif	440 083	366 667
Subventions musées	0	0
Consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	1 322 016	1 906 916
Produits de mécénat FNH	287 646	307 406
Produits de mécénat Fondation Valorem	0	34 651
Produits de mécénat Fondation Breizh Biodiv'	0	32 250
Dons FNH	888 543	924 084
Dons Fondation Valorem	0	4 312
Dons Fondation ETRE	0	0
Dons Fondation Breizh Biodiv'	0	4 000
Legs	145 827	600 213
- dont assurances-vie	127 711	76 664
Contributions financières	776 660	872 335
Contributions financières FNH	776 660	672 335
Dotations de la société Valorem	0	200 000
Contributions financières Fondation ETRE (dont dotation 3PA)	0	0
Dotations de la Région Bretagne	0	0
Reprises sur amortissements, provisions, et transferts de charges	143	0
Reprises sur amort., dépréc., prov. et transf. de charges	143	0
Reprises sur provisions indemnités de départ en retraite	0	0
Utilisation des fonds dédiés	0	376 908
Report des ressources non utilisées des exercices ant. FNH : fonds dédiés	0	0
Report des ressources non utilisées des exercices ant. FNH : fonds repotés		
Report des ressources non utilisées des exercices ant. Fond. Valorem	0	141 105
Report des ressources non utilisées des exercices ant. Fond. ETRE	0	0
Report des ressources non utilisées des exercices ant. Fond. Breizh Biodiv'	0	235 803
Autres produits	2 190	14 022
Droits d'auteurs	0	11 638
Autres produits de legs	0	2 377
Autres produits de gestion courante	5	7
Refacturations	2 185	0

1.3.14 Détails des legs, donations et assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	127 711
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	436 881
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	13 165
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	431 930
SOLDE DE LA RUBRIQUE	145 827

1.3.15 État des charges et des produits exceptionnels

En euros	2024	2023
Produits exceptionnels	601	650
Sur opérations de gestion	600	650
Produits exceptionnels divers	600	650
Sur opérations en capital	1	0
Produits de cessions d'immob. corp.	1	0
Charges exceptionnelles	0	33 923
Sur opérations de gestion	0	33 923
Pénalités et amendes fiscales ou pénales	0	0
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0	6 869
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	27 054
Autres charges exceptionnelles	0	0
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	601	-33 273

1.3.16 État des produits constatés d'avance

En euros	2024	2023
	2 209 474	973 333
Prestations de service	0	0
Conventions de mécénat	70 000	25 000
Conventions fonds institutionnels privés	998 340	860 000
Conventions fonds institutionnels publics	1 141 134	88 333
Subventions d'exploitations	0	0

1.3.17 État des produits à recevoir

En euros	2024	2023
	166 300	58 258
Clients, factures à établir	0	0
Organismes sociaux	0	9 226
Intérêts courus	70 691	48 020
Dons manuels	95 609	856
Produits à recevoir divers	0	156

1.3.18 État des charges constatées d'avance

En euros	2024	2023
Produits exceptionnels (V)	29 146	34 774
Prestations de service	5 706	2 760
Locations matériels / hébergement sites Internet	15 967	3 372
Maintenances	283	1 256
Frais de mission	0	0
Cotisations	496	0
Licences	0	14 599
Abonnements	1 737	6 128
Chèques déjeuner	0	135
Droits d'auteurs	1 073	1 513
Frais locaux	3 885	5 011
Primes soutiens aux associations	0	0

1.3.19 État des charges à payer

En euros	2024	2023
	225 508	211 970
Charges à payer Etat	18 085	20 679
Charges à payer	4 038	18 702
Factures non parvenues	39 634	15 931
Dettes sociales	163 750	156 658

1.3.21 Compte d'emploi des ressources et annexe

EMPLOIS par destination	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023	RESSOURCES par origine	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
1- Missions sociales (voir répartition sur Note 1)	807 214	896 098	1 - Ressources collectées auprès du public	1 379 936	1 951 094
1.1 Réalisées en France	807 214	874 102	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
• actions réalisées directement	807 214	815 444	1.2 Dons, legs et mécénats	1 322 016	1 906 916
• versements à d'autres organismes agissant en France	-	58 658	• Dons manuels	888 543	932 396
1.2 Réalisées en l'étranger	-	21 996	• Legs, donations et assurances-vie	287 646	600 213
• actions réalisées directement	-	-	• Mécénats	145 827	374 307
• versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	21 996	1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	57 920	44 178
2 - Frais de recherche de fonds	498 852	623 229			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	436 082	556 607			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	62 770	66 622			
3 - Frais de fonctionnement	261 354	339 302			
Total des emplois de l'exercice	1 567 420	1 858 629	Total des ressources de l'exercice	1 379 936	1 951 094
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	30 749	30 759	2 - reprise sur provision et dépréciations	-	-
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	-	-	3 - utilisations des fonds dédiés antérieurs	-	-
Excédent de la générosité du public de l'exercice	-	61 706	Déficit de la générosité du public de l'exercice	218 233	-
Total général	1 598 169	1 951 094	Total général	1 598 169	1 951 094
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)				2 273 664	2 151 482
(+ Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				- 218 233	61 706
(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				58 386	60 475
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)				2 113 816	2 273 664

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- contributions volontaires aux missions sociales	626 378	546 751	1- contributions volontaires liées à la générosité du public	649 005	562 297
• réalisées en france	626 378	546 751	Bénévolat	141 478	82 264
• réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	507 167	479 673
2- contributions volontaires a la recherche de fonds	8 357	10 146	Dons en nature	360	360
3- contributions volontaires au fonctionnement	14 270	5 400			
Total	649 005	562 297	Total	649 005	562 297

	FONDS DÉDIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :	Fonds dédiés à la générosité du public en début d'exercice	-	-
	(-) utilisation	-	-
	(+) report	-	-
	Fonds dédiés a la générosité du public en fin d'exercice	-	-

NOTE 1 : répartition de la mission sociale par projet (hors fonds dédiés)	Actions réalisées directement	Versements pour des missions en France	Versements pour des missions à l'étranger
MISSIONS SOCIALES FNH	2 113 094	57 450	0
D1 Etude et plaidoyer Mesures-miroirs	207 169	5 000	0
D1 Etude et plaidoyer Pesticides	83 623	0	0
D2 Mon Restau Responsable	145 402	0	0
D2 Etude et plaidoyer Alimentation Durable	151 816	20 000	0
D3 Etude et plaidoyer Elevage	262 910	20 000	0
D4 Etude et plaidoyer Artificialisation	202 836	15 000	0
D4 Etude et plaidoyer Renaturation	49 326	0	0
D4 J'Agis Je Plante	197 450	-2 550	0
D4 Plateforme Bénévolat Nature	225 461	0	0
J'Agis avec les Collectivités - Hors LIFE BIODIV	11 949	0	0
LIFE BIODIV WP6 - projet	127 123	0	0
D4 Pédagogie J'Agis pour la Nature	53 678	0	0
D5 Plaidoyer Mobilité	25 969		0
D5 Etude automobile	138 353	0	0
D5 Etude Extraction minière	54 923	0	0
Programme Jeunesse	66 675	0	0
Plaidoyer général / Conseil scientifique	108 433	0	0
TOTAL	2 113 094	57 450	0

LES RESSOURCES

Les ressources de la Fondation sont de cinq ordres : dons et legs de particuliers, mécénat d'entreprise (financier et de compétence), subventions de ministères ou d'organismes publics, contributions financières d'organismes privés, ressources propres (produits financiers, prestations de services, boutique, etc.).

Seules les ressources collectées auprès du public figurent dans le nouveau compte d'emploi annuel des ressources. Depuis 2020, le mécénat d'entreprise fait désormais partie des ressources collectées auprès du public.

Les dons et legs

En 2024, plus de 888 000 euros ont été collectés grâce à la générosité de près de 6 000 donateurs. Ce montant traduit une baisse de la collecte de dons (hors libéralités) auprès des particuliers, de 4% par rapport à 2023.

Cette évolution est consécutive à la diminution du montant moyen de don ponctuel d'une part et du nombre de donateurs réguliers (engagés par un prélèvement automatique mensuel) d'autre part.

Les tendances observées sur 2024 s'expliquent principalement par un contexte social, économique et politique très difficile. Nombreux sont les donateurs qui nous témoignent de leurs difficultés financières et qui se résolvent à des arbitrages conduisant à suspendre leur soutien à la FNH. C'est particulièrement le cas pour les donateurs engagés par prélèvement automatique mensuel (« donateurs réguliers ») et qui représentent aujourd'hui les 2/3 de la collecte de dons de la Fondation.

Une étude¹ réalisée récemment a même relevé une baisse moyenne de 13,5% de la collecte de dons en ligne en 2024 pour 127 organisations à but non lucratif. Et c'est bien toutes les causes - pas seulement environnementales - qui se trouvent impactées en 2024.

Néanmoins, la Fondation pour la Nature et l'Homme continue à attirer de nouveaux donateurs (de l'ordre de 26% de ses donateurs ponctuels) : un signe positif dans un contexte de forte concurrence d'autres ONG et de morosité économique et politique.

Au-delà de ces aspects financiers, la Fondation a poursuivi tout au long de l'année des actions permettant de cultiver la relation avec ses donateurs en les tenant informés sur ses actions majeures et en les mobilisant autour de sujets d'actualité (crise agricole - début 2024). Au second semestre 2024, elle a lancé une campagne avec un double objectif : faire connaître ses actions à un public plus large et proposer le soutien financier par un don ou un legs. Une campagne qui a été conçue en *pro bono* par l'agence Publicis activ et majoritairement diffusée gracieusement (notamment en affichage de rue, en presse et en digital).

La Fondation maintient une communication très digitale auprès de ses donateurs et limite ses prises de contact par voie postale (2 à 3 fois par an) et se veut respectueuse du souhait exprimé de nos donateurs.

Autre précision notable que nous souhaitons réaffirmer à nos donateurs et qui nous différencie : la Fondation ne procède aucunement à l'échange ou à la location des données relatives à ses donateurs.

La Fondation a reçu 3 nouveaux legs et 3 assurances vie au cours de l'année 2024 pour un montant accepté par le Conseil d'administration de 565 k€. Le montant perçu et porté au budget 2024 s'élève à 145 k€.

La Fondation pour la Nature et l'Homme est la première ONG environnementale à avoir été agréée par le Don en Confiance, qui exerce une mission de contrôle de l'appel à la générosité basée sur les principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et de désintéressement et de respect des donateurs.



Les mécénats : le soutien des entreprises et des fondations

La Fondation est soutenue par un réseau de partenaires financiers qui lui donnent les moyens de mener à bien sa mission. En 2024, elle a pu compter sur la contribution financière :

- **d'entreprises mécènes** : Banque de France, Léa Nature, MAIF, Mobivia, SNCF ;
- **de partenaires institutionnels publics et privés** : ADEME, API Restauration, Caisse des Dépôts et Consignations, Domorrow, European Climate Foundation, Fondation Carasso, Fondation de France, Fondation Iris, Fondation Michelin, Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, Office Français de la Biodiversité ;
- **de solutions solidaires** : CNP Assurances, CRM Services, Goodeed, Lilo.

Soutien à la production de rapports techniques, aux actions de plaidoyer, aux contenus pédagogiques grand public ou aux dispositifs de mobilisation dans les territoires : chaque partenaire peut choisir de flécher sa contribution vers l'initiative de la Fondation de son choix. Afin de garantir le développement de la Fondation sur l'ensemble de ses activités, une part de chaque contribution est également non-affectée, déterminée en accord avec le partenaire.

En plus du mécénat financier, les soutiens de la Fondation ont la possibilité d'engager leurs clients et/ou collaborateurs grâce à une pluralité de dispositifs solidaires, par exemple l'arrondi sur salaire ou encore le reversement sous forme de dons de points accumulés dans le cadre de programmes de fidélité. Ces dispositifs, reposant sur une logique de volume et de petits montants, sont des leviers à disposition de l'entreprise pour mobiliser ses parties prenantes autour d'initiatives en cohérence avec ses engagements.

La Fondation a à cœur de maintenir des relations étroites avec ses partenaires. Elle informe ces derniers de ses actualités phares à travers des newsletters dédiées ; en 2024, 4 ont été envoyées. Elle communique des reportings à chacun de ses partenaires sur les projets soutenus à pas réguliers. Elle convie les parties prenantes de ses partenaires aux différents webinaires et Lives organisés tout au long de l'année. En complément, elle propose des temps d'échange collectifs et conviviaux à l'ensemble de son écosystème : en 2024, deux événements ont ainsi été organisés dans les locaux de la Fondation, en juillet et en décembre, réunissant plus de 150 participants aux côtés de son équipe et de sa gouvernance.

Les subventions et les autres concours publics

La Fondation a reçu 620 k€ de subventions publiques pour contribuer à ses actions d'intérêt général : elles ont été attribuées par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Caisse des dépôts et consignations, l'Office français de la biodiversité (OFB).

Les emplois ou charges par destination

La Fondation réalise ses missions en France par des actions d'intérêt général. Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

Afin de suivre au mieux les coûts de ces différentes actions et dans un souci de transparence, la Fondation a mis en place dès sa création une comptabilité analytique avec un suivi et une imputation des temps passés par ses salariés sur les projets où ils interviennent. Les frais indirects tels que les dépenses de communication institutionnelle, de base de données, du site institutionnel et de frais de fonctionnement (frais de personnel et frais de structure) sont également affectés aux missions sociales en fonction des temps passés.

La mission sociale est financée en premier lieu par des financements fléchés, puis par les dons, legs et mécénats.

Priorités d'emplois des ressources

Les ressources affectées à des projets déterminés sont employées, quelque soit leur nature (dons, mécénats, contributions financières, subventions, ...), en priorité sur les projets concernés.

Les ressources non affectées sont employées sur la base des choix de gestion de la Fondation qui se caractérisent par les priorités d'emplois des ressources suivantes :

- Les ressources issues de la générosité du public non affectées financent en priorité les dépenses engagées dans le cadre des missions sociales puis des frais de collecte de fonds et en dernier lieu les frais de fonctionnement.
- Les contributions financières non affectées sont peu significatives et sont en priorité employées au financement du fonctionnement et des frais de collecte de fonds.
- Les autres produits dont les produits financiers sont employés au financement du fonctionnement.

Les missions sociales

En 2024, la Fondation a réalisé les projets suivants :

► COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET ACTIONS TRANSVERSALES

Publicis Activ signe une première campagne de marque pour la FNH. "Protéger nos vies, ça commence par un brocoli bio ! »... tel est le message de la campagne imaginée gracieusement par Publicis Activ pour la Fondation. Empreinte de poésie et d'émotion, cette campagne nous projette dans quatre instants de vie, de l'enfance à l'âge adulte, qui mettent en lumière les engagements forts qui structurent la mission de la Fondation : permettre à toutes et tous de manger bio, local et de saison, offrir l'accès à une mobilité décarbonée quel que soit son lieu de vie et sans laisser personne de côté, protéger la biodiversité indispensable à notre bien-être et au lien social et soutenir une agriculture sans pesticides dans l'intérêt des agriculteurs et des citoyens. Déclinée en spot TV de 30 secondes par l'agence Séquences clés productions, en annonces presse et sur le digital, la campagne a d'ores et déjà fait l'objet d'une large diffusion grâce au soutien pro bono de Médiatransport et de la plateforme SNPTV.

Finalisation du programme Génération climat. Depuis 2016, la Fondation encourage les 18-30 ans à monter leur projet en faveur du climat et de la biodiversité. A travers le dispositif Génération Climat, nous avons soutenu celles et ceux qui ont une idée en tête et souhaitent la concrétiser ou ont l'envie d'agir mais ne savent pas quoi faire, ni par où commencer. Après 8 ans de mobilisation aux côtés de la jeunesse, la Fondation souhaite faire évoluer son action et met fin à ce dispositif. Mais avant, elle a réuni en décembre plusieurs lauréats des promotions Générations Climat de ces dernières années autour d'un temps d'échange et de formation. Trois questions majeures pour le développement des projets et des associations qui les portent ont été au centre de ces deux jours : savoir *pitcher* son projet auprès de partenaires et de média, développer une stratégie de mécénat adaptée à son projet, s'appuyer sur la générosité citoyenne et développer une action de *fundraising*. De quoi leur permettre de poursuivre sereinement leurs activités.

► PROGRAMME MIEUX VIVRE AVEC LA NATURE

Rapport pour décideurs « Réussir le ZAN en réduisant le mal-logement, c'est possible ! ». Comment créer 400 000 nouveaux logements chaque année pendant 10 ans alors qu'il ne reste qu'environ 100 000 hectares disponibles pour répondre à l'ensemble des besoins de construction du pays d'ici à 2031 ? À rebours des discours qui opposent ambitions écologiques et justice sociale, la Fondation, en partenariat avec la Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre), a publié en mars 2024 un rapport qui démontre qu'atteindre l'objectif ZAN d'ici 2050 peut être une opportunité pour lutter à la fois contre l'artificialisation des sols et le mal-logement.

Rapport pour décideurs « Financements du ZAN : au plus près des besoins locaux ». À travers ce rapport, la Fondation a souhaité apporter un éclairage complémentaire sur la mise en œuvre de l'objectif ZAN. Nous nous sommes intéressés aux financements disponibles pour les collectivités locales afin d'investir dans des projets plus sobres en termes de consommation d'espaces, qui s'avèrent souvent plus coûteux que le modèle actuel d'aménagement basé sur l'extension urbaine. Recycler une friche est souvent en effet plus cher que de construire sur un terrain nu et non-artificialisé.

Publication du livret grand public « Quel habitat pour demain ? ». A travers ce livret de la collection « 5 questions pour comprendre », la Fondation a souhaité répondre aux questions que se pose le grand public sur le logement pour tordre le cou à certaines idées reçues et montrer qu'il est possible de concevoir des modèles d'aménagement et d'urbanisme plus respectueux des sols, sans renoncer aux objectifs d'accès au logement et à la nature. Ce livret apporte des éléments de réponse concrets à ces questions centrales : l'objectif ZAN est-il compatible avec la création de logements sociaux ? Quel avenir pour la maison individuelle ? Peut-on produire de nouveaux logements sans artificialiser ? Comment améliorer l'accès à la nature en ville ?...

Activités de plaidoyer pour conserver le ZAN et former les décideurs à ses enjeux. Alors que l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols fait l'objet de remises en question importantes, la Fondation a mené des actions de plaidoyer pour défendre l'objectif ZAN et son calendrier en participant à des événements et conférences tout au long de l'année et en formant une cinquantaine d'élus et de représentants d'associations d'élus locaux.

3^e saison du dispositif citoyen JagisJePlante et lancement d'un concours scolaire présidé par Elie Semoun.

Pour la troisième année consécutive, la Fondation a profité de la saison hivernale pour inciter le grand public à planter en faveur de la biodiversité dans tous leurs lieux de vie : jardins, terrasses et balcons, rues, écoles, entreprises, en lisière des champs agricoles.... Un enjeu crucial pour agir contre l'effondrement de la biodiversité, mieux s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique, préserver la qualité de l'air, favoriser le bien-être ou encore le lien social... Et ça marche ! En 2024, ce sont plus de 1700 citoyens qui ont déjà planté avec la Fondation, principalement des haies. Et pour susciter des vocations chez les plus jeunes, nous avons lancé le concours scolaire « J'agis Je Plante avec Ducobu » ouvert du CP au CM2. Fin 2024, 278 établissements scolaires et périscolaires avaient déjà créé leur espace personnel pour participer au concours. Rendez-vous en 2025 pour connaître les lauréats qui seront désignés par un jury d'exception présidé par Elie Semoun, réalisateur et comédien du film « Dubobu passe au vert », partenaire du concours.

Publication de livrets, posters et DIY grand public sur la biodiversité. Pour que chacun comprenne les changements à opérer et puisse agir, la Fondation crée chaque année de nombreux outils à destination du grand public. En 2024, ce sont 4 nouveaux livrets pour accompagner les citoyens dans la découverte et la compréhension de la nature qui ont vu le jour : « Les activités nature à faire en famille », « Déchets : ne les laissons pas tomber », le « Guide des plantes de votre région » et « Zones humides : des milieux précieux à protéger ». Des fiches pratiques pour créer une mare ou un gîte à perce-oreille ainsi que des posters sur la durée de dégradabilité des déchets, les insectes auxiliaires du jardin au potager et les plantes vivaces à bouturer au printemps sont venus compléter ces contenus pédagogiques.

Lancement du projet LIFE Biodiv France avec 9 collectivités pilotes. Depuis plusieurs années, on voit fleurir des initiatives locales en faveur de la préservation de la biodiversité. Nées de la collaboration d'associations et de citoyens avec des communes, des intercommunalités, des départements ou même des régions, ces initiatives sont bénéfiques à la nature et aux habitants. Mais force est de constater que ces projets, qui ont de quoi rendre fiers, peinent encore à attirer au-delà des mêmes citoyens convaincus, et à mobiliser sur la durée. Face à ce constat, la Fondation a créé « J'agis pour la Nature avec mes habitants » : une démarche coconstruite avec 9 collectivités pilotes qui s'inscrit dans le projet euro-

péen LIFE BIODIV'France, coordonné par l'Office Français de la Biodiversité. Ensemble, nous allons associer nos compétences et savoirs faire pour faciliter et amplifier le rôle de catalyseur de l'engagement citoyen des collectivités. L'issue de ce travail prendra la forme d'une démarche méthodologique et de sa boîte à outils opérationnelle disponible dès 2026.

► PROGRAMME BIEN MANGER POUR SA SANTÉ ET LA PLANÈTE

Publication du rapport « Pourquoi est-il urgent de mettre en œuvre des mesures miroirs au niveau européen ? » et réalisation d'une campagne grand public qui a rassemblé 100 000 citoyens et agriculteurs de tous bords en leur faveur. Dans le cadre de la 60^e édition du salon de l'agriculture et à l'approche des élections européennes, la Fondation pour la Nature et l'Homme a lancé la campagne #CeQuiNousRapproche. Objectif : interpellier le grand public et les futurs députés européens sur de l'absence de réciprocité des normes entre ce que nous produisons en France et en Europe, et les aliments importés. Durant plusieurs mois, la Fondation s'est ainsi penchée sur le cas de 6 produits afin de mettre à jour les différences de pratiques agricoles et estimer les distorsions de concurrence existantes. Les filières bœuf, agneau, riz, soja, noisette et colza ont été passées au crible et les conclusions dévoilées dans le rapport « Pourquoi est-il urgent de mettre en œuvre des mesures miroirs au niveau européen ? La FNH a également vulgarisé cet enjeu auprès du grand public, notamment via des vidéos en donnant la parole à 7 agriculteurs et éleveurs, en déclinant une campagne digitale et des infographies invitant à signer une pétition. Plus de 100 000 citoyens et agriculteurs de tous bords ont dit « oui » à des mesures-miroirs comme axe de progrès vers l'agroécologie. Sur la base de ses travaux, la Fondation s'est également alliée avec des organisations de 5 autres pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie et Pays-Bas) pour porter un plaidoyer commun en faveur des mesures miroirs. Ces travaux ont notamment donné lieu à la publication d'un rapport conjoint capitalisant sur les travaux réalisés dans chacun de ces pays (en anglais).

Plaidoyer contre les accords de libre-échange CETA et MERCOSUR. L'année 2024 a vu des avancées dans la négociation de ces accords commerciaux, au sujet desquels la FNH a déjà tiré la sonnette d'alarme. En effet, ceux-ci prévoient d'octroyer des avantages commer-

ciaux aux pays tiers, sans tenir compte de leurs modes de production. La Fondation s'est donc mobilisée pour rappeler l'importance d'adopter des mesures miroirs, mais aussi d'apporter des réponses aux véritables enjeux pour le monde agricole : le développement de modèles de production plus durables et la garantie d'un revenu digne pour tous les agriculteurs.

Décryptage et propositions durant la crise agricole et le SIA 2024. En réaction aux mobilisations agricoles du début d'année, la Fondation a dénoncé les reculs environnementaux du gouvernement et proposé des alternatives concrètes. Elle a multiplié ses prises de parole dans la presse et mobilisé ses sympathisants avec des outils pédagogiques. Lors du Salon de l'Agriculture, trois conférences ont été organisées pour présenter nos analyses et solutions. Parmi les thèmes abordés : la préservation d'un élevage laitier durable, la relance du bio et l'urgence des mesures miroirs. Ces interventions ont été l'occasion de renforcer le dialogue avec les acteurs du secteur et porté des propositions ambitieuses pour l'avenir de l'agriculture.

Publication de livrets grand public autour de l'alimentation. En écho au rapport pour décideurs et pour que chacun puisse comprendre l'enjeu des mesures miroirs, la Fondation a publié le livret « Comment agir pour les agriculteurs et la planète ? ». Deux livrets, des articles grand public sur le « moins mais mieux » de produits animaux dans nos assiettes et un quiz ont également été diffusés auprès des 160 000 sympathisants de la Fondation et sur nos réseaux sociaux.

La FNH et le CNOUS signent une convention pour engager tous les CROUS de France dans la démarche Mon Restau Responsable®. Depuis 9 ans, la Fondation travaille aux côtés d'une grande diversité d'acteurs de la restauration collective pour leur permettre de progresser vers plus de bio et de produits durables. Parmi les publics stratégiques de notre Fondation : les étudiants avec l'objectif d'engager tous les CROUS de France dans la démarche Mon Restau Responsable® d'ici fin 2025. Pour y parvenir, une convention a été signée avec les 27 CROUS avec la volonté commune d'améliorer l'assiette et le bien-être de 3 millions de convives étudiants accueillis chaque année, dans les 334 restaurants universitaires ouverts partout en France.

La FNH force de propositions durant la crise agricole et le SIA 2024. En réaction aux mobilisations agricoles du début d'année, la Fondation a dénoncé les reculs environnementaux du gouvernement et proposé des alternatives concrètes. Elle a multiplié ses prises de parole

dans la presse et mobilisé ses sympathisants avec des outils pédagogiques. Lors du Salon de l'Agriculture, trois conférences ont été organisées pour présenter nos analyses et solutions. Parmi les thèmes abordés : la préservation d'un élevage laitier durable, la relance du bio et l'urgence des mesures miroirs. Ces interventions ont été l'occasion de renforcer le dialogue avec les acteurs du secteur et porté des propositions ambitieuses pour l'avenir de l'agriculture. La FNH a également organisé un live pour nourrir la réflexion et le débat public autour de la question : « Faut-il sacrifier l'écologie pour sauver les agriculteurs ? ».

Publication des rapports pour décideurs « Élevage bovin allaitant : changer de logique pour sortir de l'impasse » et « Oreillette, égérie du Salon de l'Agriculture, la vache qui cache la forêt ». A l'occasion du Sommet de l'Élevage 2024, un nouveau rapport sur l'élevage bovin allaitant (destiné à la production de viande) a ainsi été publié, dans la continuité de celui de 2023 sur la filière laitière. Dans cette étude réalisée avec le bureau d'analyse sociétale Le Basic, la Fondation montre que depuis plus de 30 ans, les subventions aux éleveurs allaitants augmentent sans que cela ait d'impact positif pour les exploitants qui se paupérisent toujours plus. Au moment du salon de l'agriculture, la Fondation a fait un zoom sur le partage de la valeur dans la filière AOP, démontrant que la vache Oreillette, égérie du Salon de l'agriculture est représentative d'une agriculture plus durable, pourtant en voie de disparition...

► PROGRAMME SE DÉPLACER AUTREMENT

Publication du rapport « Produire des citadines en France » et plaidoyer en faveur de la transition juste du secteur automobile. En comparant l'ensemble des coûts de production (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'assemblage du véhicule et à son transport), la Fondation a démontré qu'il est possible pour la France d'être compétitive par rapport à la Chine ou d'autres pays européens (Espagne, Slovaquie) dans la production de véhicules électriques de petite taille, avec des politiques publiques d'accompagnement

adaptées. Via la rédaction de tribunes communes avec les syndicats (CFDT et CGT métallurgie), ou par sa participation aux dialogues des parties prenantes du secteur automobile (Plateforme Automobile, Mobilians), la Fondation a interagi avec un grand nombre d'acteurs (syndicats, experts, associations, constructeurs et équipementiers) afin de montrer qu'il est possible de concilier les enjeux environnementaux et sociaux liés à la mobilité.

Les frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Frais engagés pour la communication et la relation avec les donateurs, la conception et la promotion de deux campagnes majeures de mobilisation (« L'appel de la Nature », « Pour donner autant à tant de monde ») mais aussi des temps consultatifs (« La Nature et Vous », « Crise agricole, Alimentation, Santé humaine et environnement »), l'envoi des emailings de collecte (en fidélisation et en prospection), des mailings postaux à destination des donateurs de la Fondation, les annonces et les insertions, les frais de gestion des dons.

Frais de recherche d'autres ressources

Frais engagés pour la recherche et l'élaboration de partenariat. Développement de la diversification des ressources.

Les frais de fonctionnement

Frais de personnel et de structure non affectables à la mission sociale. Ces charges relèvent principalement de la direction générale et des services administratifs et financiers.

Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement, non imputés à la mission sociale, sont financés en priorité par les ressources non fléchées qui ne relèvent pas de la générosité du public et par les réserves dont une partie provient de la générosité du public.

COMMENTAIRES DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES (CER) AUPRÈS DU PUBLIC

La première partie du CER reprend l'ensemble des produits et charges liés à la générosité du public, issus du CROD.

Ressources reportées liées à la générosité du public

Il s'agit du cumul, dans les fonds propres, des excédents successifs issus de la générosité du public depuis la création de la Fondation.

Fonds dédiés liés à la générosité du public

Ils représentent la part des fonds issus de la générosité du public dédiés à des projets déterminés et non encore engagés à la clôture de l'exercice.

Contributions volontaires en nature (1.3.23)

Nous avons accueilli 2 personnes mises à disposition par la société AXA et une personne par BNP Paribas.

Nous avons bénéficié d'espaces publicitaires gracieux du groupe France Télévisions, du groupe Lagardère, de Média Figaro, de Next Média solutions, de JC DECAUX, de Reworld Média Connect dans le cadre de la campagne de notoriété (télé, affichage papier et digital) créée et offerte par Publicis et de Microsoft, Sirdata ainsi que des prestations en nature (DigDeo).

Nous évaluons également la contribution des experts au Conseil scientifique et la participation de bénévoles réguliers et fidèles aux actions de la Fondation.

1.3.22 Ventilation de l'effectif salarié au 31/12/2024

Catégorie	Effectif de l'exercice	Effectif de l'exercice précédent
Cadres	20	25
Femme	14	16
Homme	6	9
Employés ou professions intermédiaires	4	2
Femme	2	1
Homme	2	1
Total	24	27

La Fondation a accueilli 3 stagiaires au cours de l'année 2024.

1.3.23 Contributions volontaires en nature pour l'année (en euros)

État des contributions volontaires mentionnées en bas du compte de résultat	507 167
Faisant l'objet d'une convention :	507 167
Mécénats de compétence	188 525
Espaces publicitaires	313 602
Prestations de service	5 040

Les experts du Conseil scientifique ne sont pas rémunérés, leur activité pour la Fondation est bénévole. La valorisation de tous les bénévoles intervenant pour la Fondation est valorisée pour un montant de 141 478 euros (annexe 1.2).

Les méthodes retenues par la Fondation pour valoriser les CVN sont les suivantes :

- Mises à disposition et espaces publicitaires : attestations de valorisation envoyées par les mécènes.
- Contributions des experts au Conseil scientifique : non valorisé car non significatif en 2024.
- Contribution des bénévoles : valorisée au coût horaire du SMIC d'après le nombre d'heures déclaré par les bénévoles.

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME

6 rue de l'Est – 92100 Boulogne Billancourt

Exercice clos le 31 décembre 2024



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de la FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Commentaires du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2025

FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Corinne Martial Magninat
Le 11/06/2025

ID: tx_azx642gBA1b6



Corinne MARTIAL

3. RAPPORT DE GESTION

3.1 Actions et faits marquants de l'exercice

▶ LA FONDATION N'HÉBERGE PLUS, À DATE, DE FONDATION ABRITÉE DEPUIS LA FIN DE L'ANNÉE 2023.

▶ COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET ACTIONS TRANSVERSALES

- Sortie d'une première campagne de marque avec Publicis Activ.
- Finalisation du programme « Génération climat » soutenant les projets de jeunes entre 18 et 35 ans.

▶ PROGRAMME MIEUX VIVRE AVEC LA NATURE

- Publication du rapport pour décideurs « Réussir le ZAN en réduisant le mal-logement, c'est possible ! » et actions de plaidoyer.
- Publication du rapport pour décideurs « Financements du ZAN : au plus près des besoins locaux » et actions de plaidoyer.
- Publication du livret grand public « Quel habitat pour demain ? » et campagne digitale sur les réseaux sociaux.
- Activités de plaidoyer pour conserver le ZAN et formation d'une cinquantaine de décideurs à ses enjeux.
- Animation de la 3^e saison du dispositif citoyen Jagis-JePlante, création de nombreux outils pour agir et lancement d'un concours scolaire présidé par Elie Semoun.
- Publication de livrets, posters et DIY grand public sur la biodiversité pour cultiver l'envie d'agir.
- Lancement du projet LIFE Biodiv France avec 9 collectivités pilotes.
- Animation de la plateforme j'agispourlanature.org avec 4893 activités proposées au grand public et plus de 300 nouvelles structures, associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, etc. ayant rejoint notre réseau.

▶ PROGRAMME BIEN MANGER POUR SA SANTÉ ET LA PLANÈTE

- Publication du rapport « Pourquoi est-il urgent de mettre en œuvre des mesures miroirs au niveau européen ? » et réalisation d'une campagne grand public qui a rassemblé 100 000 citoyens et agriculteurs de tous bords en leur faveur.
- Plaidoyer contre les accords de libre-échange CETA et MERCOSUR.
- A l'occasion du Salon de l'Agriculture 2024, la Fondation a réalisé un décryptage de la crise agricole auprès du grand public (livrets, posts réseaux sociaux), et valorisé ses propositions pour faire évoluer les politiques publiques auprès des médias (communiqués de presse, rencontres) et des parlementaires..
- Publication de livrets grand public autour de l'alimentation.
- La FNH et le CNOUS signent une convention pour engager tous les CROUS de France dans la démarche Mon Restau Responsable®.
- La FNH force de propositions durant la crise agricole et le SIA 2024.
- Publication des rapports pour décideurs « Élevage bovin allaitant : changer de logique pour sortir de l'impasse » et « Oreillette, égérie du Salon de l'Agriculture, la vache qui cache la forêt ».

▶ PROGRAMME SE DÉPLACER AUTREMENT

- Publication du rapport « Produire des citadines en France » et plaidoyer en faveur de la transition juste du secteur automobile.

3.2 Comparaison du résultat 2024 avec le budget et analyse du résultat et du bilan

3.2.1 Comparaison avec le budget

La comparaison est faite avec le budget rectificatif voté le 25 juin 2024.

Les comptes 2024 font apparaître un résultat déficitaire de - 425 067 euros. Il prend en compte 418 765 de fonds reportés sur legs non encore encaissés. Le résultat aurait été de - 6 302 euros si tous les legs avaient été encaissés dans l'année, soit une nette amélioration du résultat de 170 k euros.

K€	Budget voté (1)	Réalisé (2)	Ecart (2)-(1)
Produits	3 425	2 821	-
Charges	3 598	3 246	-
Résultat	- 173	- 425	+ 252
Fonds reportés	0	418	
Résultat	-173	- 7	

Écart sur les produits

Les principaux écarts sur les produits sont :

- Une baisse de dons pour un montant de 100 k€ (compensée par une diminution des frais de collecte).
- Des fonds institutionnels privés supplémentaires : +60 k€.
- Une baisse des ressources de mécénat avec une

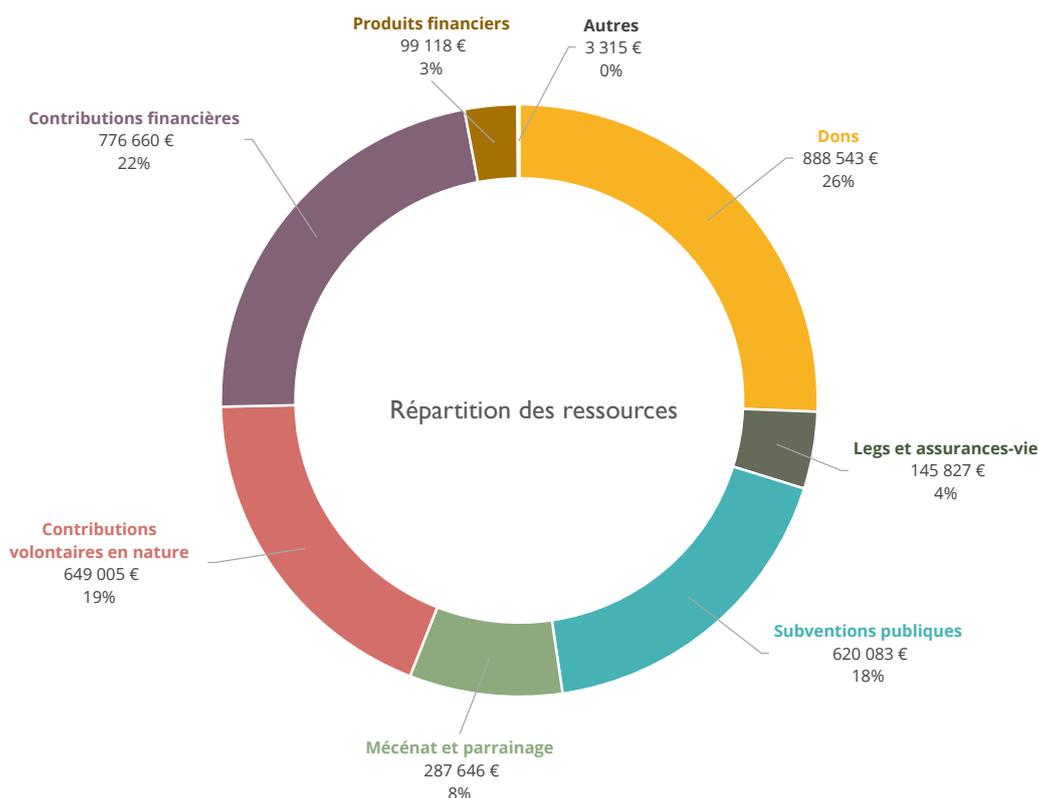
prospection non aboutie mais des retours prévus sur 2025 :-150 k€.

- Des fonds reportés sur legs et assurances vie budgétés en 2024 :- 418 k€.
- Des ressources passées en produits constatées d'avance impactant les produits à la baisse :-38 k€.
- Une hausse des produits financiers pour un montant de 27 k€ grâce à des taux élevés sur les comptes à terme.

Écart sur les charges

Les principaux écarts sur les charges sont les suivants :

- Une baisse importante des frais externes de collecte :- 67 k€.
- Des frais de recherche de financement non engagés :- 40 k€.
- Une baisse générale des charges externes pour un montant de 90 k€.
- Une baisse des frais de structure :- 18 k€.
- Des provisions sur frais de personnel plus faibles que prévues (provision indemnités retraite, provision congés payés et RTT), des remplacements de personnel décalés :- 150 k€.



3.2.2 Variations entre 2023 et 2024

a – Compte de résultat

Les produits d'exploitation de l'exercice soit 2 721 k€ hors fonds dédiés, sont inférieurs à ceux de 2023. Ils s'analysent comme suit :

k€	2024	2023	Variations
Mécénat et fonds institutionnels privés	1 064	1 046	+ 18
Dons et legs	1 034	1 524	- 490
Subventions publiques	620	532	+ 88
Autres produits	3	78	-75

Les ressources liées au mécénat et aux fonds institutionnels sont en légère hausse.

Les dons des particuliers et entreprises sont relativement stables. On constate une baisse de 4 %.

La baisse sur les legs correspond à des legs non encaissés dans l'année reportés en 2025.

Grâce à la hausse des taux, les produits financiers augmentent pour la deuxième année, ils sont passés de 67 k€ à 99 k€.

Les charges d'exploitation de l'exercice, soit 3 246 k€, ont augmenté de 190 k€, soit 6 % par rapport à 2023.

Les fonds reportés liés aux legs et donations sont de 761 k€ contre 342 k€ en 2023.

Le résultat net de l'exercice hors fonds dédiés est déficitaire de - 425 k€ contre un bénéfice de 160 k€ pour 2023.

b – Bilan

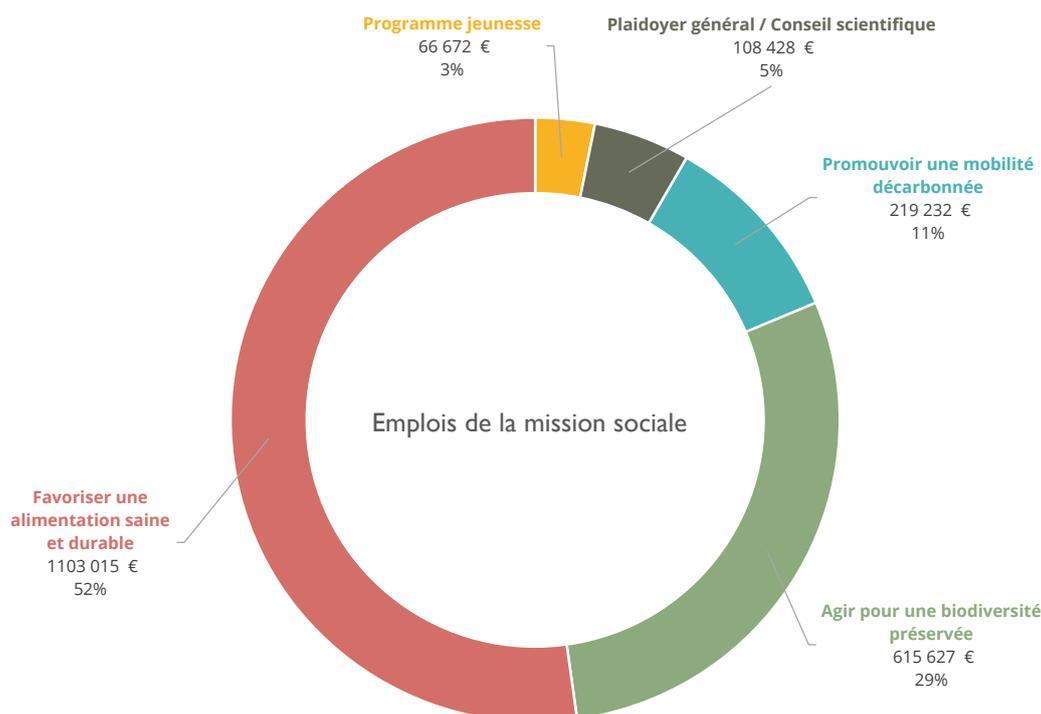
La situation financière est très saine. Il n'y a pas d'emprunt ni d'autres dettes à long terme.

Les fonds propres sans droits de reprise « le fonds associatif » ont été investis en 2005 dans l'acquisition du siège de la FNH. Ils représentent 2 340 k€ dans les immobilisations corporelles brutes.

Les autres fonds propres constitués des affectations des résultats successifs représentent 2 125 k€ avant affectation du résultat de l'exercice 2024. Ils représentent plus de 50 % des charges d'exploitation, politique de réserve, décidée lors d'un Conseil d'administration et toujours en vigueur.

L'augmentation des immobilisations corporelles provient essentiellement des biens reçus en legs destinés à être cédés.

L'ensemble des disponibilités et valeurs mobilières de placement représente 53% de l'actif circulant. Il n'y a pas de créances douteuses. L'augmentation des créances correspond à des engagements sur plus d'un an.



4. RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier soumis à l'approbation du Conseil d'administration comprend les comptes annuels clos le 31 décembre 2024, présenté selon les modalités du plan comptable associatif ainsi que leur annexe.

L'annexe aux états financiers, qui fait partie intégrante des comptes annuels de la Fondation, apporte des précisions sur les méthodes comptables utilisées et les principaux postes de bilan ainsi que sur les variations intervenues au cours de l'exercice.

Le rapport financier inclut le compte de résultat par origine et destination et le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, accompagnés des commentaires.

Tous ces éléments chiffrés, ainsi que la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels ont fait l'objet des diligences du commissaire aux comptes qui présente dans ses rapports la conclusion de ses contrôles.

Le budget 2025 arrêté par le Bureau, a été approuvé par un Conseil d'administration en date du 16 décembre 2024. Il comporte 3 179 k€ de produits et 3 639 k€ de charges, soit un résultat déficitaire prévisionnel de 470 k€ hors variation des fonds reportés.

Le résultat attendu incluant la variation des fonds reportés sur les legs est de 290 k€ au 31/12/25.

5. LES PROJETS POUR 2025

► EN 2025, J'AGIS JE PLANTE PRENDRA LES COULEURS DU PRINTEMPS !

Jusqu'à présent centrée sur les plantations hivernales – mini-forêts, haies, bosquets comestibles ou murs végétalisés – la Fondation mettra à l'honneur un incontournable du printemps : la jardinière !

Souvent reléguées au rang de simples éléments décoratifs, les jardinières sont pourtant bien plus que ça. Elles sont le point de départ d'un véritable petit écosystème, où plantes et insectes cohabitent en parfaite harmonie. Dans nos villes, où les espaces verts se font rares, elles jouent un rôle précieux pour ramener un peu de nature dans le quotidien de chacun. Et qui dit nouvelle saison, dit nouveau guide pédagogique : « le guide des jardinières de printemps » ! De quoi rendre balcon, terrasse ou simple rebord de fenêtre plus vivant que jamais !

► « J'AGIS POUR LA NATURE AVEC MES HABITANTS » LES COLLECTIVITÉS COMME CATALYSEUR DE LA MOBILISATION CITOYENNE.

Lancé fin 2024 pour faciliter et amplifier le rôle de catalyseur de l'engagement citoyen des collectivités, le projet « J'agis pour la Nature avec mes habitants » va continuer de se déployer en 2025. Ce travail s'inscrit dans le projet Life'Biodiv France coordonné par l'OFB qui entend appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale française pour la biodiversité.

La FNH réalisera l'État des lieux de la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité sur les 8 territoires pilotes : la Ville de Lyon, la commune de Saint-Benoît-de-Carmaux, Agglopolys (la communauté d'agglomération de Blois), Brocéliande Communauté, Cœur d'Essonne Agglomération, Grand Poitiers Agglomération, le Département de la Gironde, le Département de Seine-Saint-Denis, la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ces états des lieux viendront nourrir le travail collectif mené pour pouvoir, en 2026, disposer d'une démarche de progrès et de ses outils opérationnels à destination des collectivités territoriales pour faciliter leur engagement en faveur d'actions pour la biodiversité impliquant les habitants.

► SOUTENIR LA RESTAURATION COLLECTIVE PLUS SAIN ET DURABLE

En 2025 la FNH va continuer à se mobiliser pour engager les restaurants collectifs à être des alliés de l'agroécologie sur les territoires. Avec son partenaire Resto'Co, la FNH va travailler au renforcement des liens entre les acteurs qui composent le réseau des restaurants engagés. Pour y parvenir, la Fondation mettra en place une newsletter mensuelle et des webinaires trimestriels valorisant les meilleures pratiques des restaurants engagés afin d'inspirer leurs pairs.

L'année 2025 va également être l'occasion de réaliser une évaluation des impacts de la démarche pour les cantines engagées. Cette première mesure d'impact, réalisée par un cabinet externe permettra à la Fondation et à Resto'Co de poser des réalités sur les changements opérés grâce à Mon Restau Responsable® et de déterminer des axes d'amélioration pour accompagner toujours plus efficacement les restaurants vers des démarches de progrès.

► « J'AGIS POUR LA NATURE », LA PLATEFORME AU SERVICE DES ACTEURS NATURE

A compter de 2025, La Fondation va travailler sur la structuration du réseau des 1500 acteurs de nature qui contribuent à alimenter la plateforme J'agis pour la Nature. L'enjeu : lui donner une nouvelle impulsion afin de faire de la plateforme un outil incontournable pour les acteurs de la nature et un catalyseur puissant de la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité.

► DE NOUVEAUX ÉCLAIRAGES POUR LEVER LES BLOCAGES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NOURRIR LE PLAIDOYER

En 2025, la Fondation poursuivra ses actions d'expertise et de plaidoyer autour de sujets clés pour engager la transition écologique, et montrer qu'il est possible de concilier enjeux environnementaux et de solidarité.

Concernant la mobilité, la FNH publiera une nouvelle étude qui permettra d'identifier les leviers pour faciliter l'usage du vélo en milieu rural et péri-urbain, notamment en termes d'aménagement et de voirie. En effet, la pratique du vélo peine à se diffuser sur ces territoires dans lesquels les habitants restent dépendants de la voiture individuelle, souvent par manque d'alternatives.

De nouvelles actions sont également prévues autour des enjeux agricoles et alimentaires. Tout d'abord, la FNH dévoilera les résultats de ses travaux sur l'engagement des grandes enseignes alimentaires dans la promotion des produits issus de l'agriculture bio. Elle publiera également une troisième étude sur l'élevage, en s'intéressant cette fois-ci à la filière porcine, après avoir traité en 2023 et 2024 la situation des filières bovines pour le lait et la viande.

Enfin, la Fondation poursuivra son engagement dans la lutte contre l'artificialisation des sols, à travers de nouvelles actions de plaidoyer et le lancement d'une étude sur la restauration des écosystèmes. Un règlement européen adopté en 2024 prévoit en effet que la France se dote d'un plan national d'ici 2026, visant à préserver la totalité des écosystèmes dégradés d'ici 2050. Les travaux de la FNH permettront d'alimenter cette stratégie nationale, et de plaider pour des actions ambitieuses afin de lutter contre l'effondrement de la biodiversité.



FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME

Dépasser les clivages, inspirer les courages

Créée en 1990, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) est convaincue que préserver la nature c'est garantir un avenir désirable à tous les êtres humains. Pour y parvenir, elle démontre les bénéfices que nous avons tous à protéger le climat et la biodiversité car notre santé, notre bien-être, la prospérité économique, la justice sociale et toutes les autres dimensions de nos vies en dépendent.

Grâce à une expertise scientifique et technique forte et à des alliances au-delà des clivages, la Fondation pour la Nature et l'Homme s'adresse conjointement aux décideurs politiques, aux responsables économiques, aux acteurs des territoires et au grand public pour prouver qu'il est possible, et dans l'intérêt individuel et collectif, de produire et de se nourrir dans le respect de la planète, de réconcilier nos modes de vie avec la préservation de la nature et de décarboner nos modes de transport. Elle les encourage à agir et leur donne les moyens de réussir.



www.fnh.org